

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

Anney, le 16 mai 2019

Pôle Administratif des Installations Classées
Réf : PAIC/CC

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n° PAIC-2019-0059

**portant création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) sur le territoire de la
Communauté d'Agglomération de THONON Agglomération.**

VU l'article 173 LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)

VU le décret n° 2015-1353 en date du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-6, R 125-41 à R 125-47, concernant les SIS, L 556-2, R 556-2 à R 556-5 sur la gestion des sites et sols pollués, R 125-23 à R 125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires, les articles L 121-15 et suivants relatifs aux documents soumis à concertation préalable

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles, R 410-15-1, R 431-16, R 442-8-1 concernant les autorisations d'urbanisme sur terrains en SIS

VU le R 151-53 du code de l'urbanisme concernant l'annexion des SIS aux documents de planification d'urbanisme

VU le rapport de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement du 03 mai 2019 établissant le bilan de la consultation du public et proposant la prise de 37 arrêtés de SIS pour la Haute-Savoie

VU la consultation des collectivités tenue du 06/06/2018 au 05/12/2018, et l'information des propriétaires, réalisée entre le 01/09/2018 et le 31/01/2019

VU les observations du public recueillies entre le 01/04/2019 et le 30/04/2019

CONSIDÉRANT que les SIS ont pour objectif d'informer le public et les usagers, en s'intégrant dans le dispositif général information acquéreurs locataires, et de clarifier la responsabilité des acteurs de la reconversion de sites pollués en imposant des normes de réhabilitation

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article R 125-44 I du code de l'environnement, la consultation des collectivités concernées par des projets de SIS est achevée depuis le 05/12/2018, que les propriétaires concernés ont fait l'objet d'une information conformément au R 125-4 II.

CONSIDÉRANT que le public a été fait l'objet d'une consultation du 01/04/2019 au 30/04/2019, conformément au décret n°2015-1353

SUR proposition de Madame La Secrétaire Générale de la Préfecture :

ARRÊTE

Article 1 : objet

Conformément au R 125-45 du code de l'environnement, sont créés, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération, les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) suivants :

74SIS02354 commune de Bons-en-Chablais « Décharge de Bons-en-Chablais »

74SIS02402 commune de Douvaine « Ancienne usine RENCAST »

74SIS02394 commune de Le Lyaud « Ancienne décharge du Lyaud »

74SIS02370 commune de Thonon-Les-Bains « Décharge de Vongy (SERTE) »

74SIS02357 commune de Veigy-Foncenex « Décharge de Veigy-Foncenex »

Les fiches descriptives et cartographiques de ces SIS sont annexées au présent arrêté.

Article 2 : publication

Le SIS mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://georisque.gouv.fr> ainsi que sur le portail internet de la préfecture de la Haute-Savoie à l'adresse suivante <http://www.haute-savoie.gouv.fr>

Ce SIS est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document de planification en vigueur sur la commune en question conformément au R 125-46 du code de l'environnement.

Article 3 : obligation d'information acquéreurs/locataires

Conformément aux L 125-7 et L 125-5 et sans préjudice de l'article L 514-20 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain ou un bien immeuble situé en secteur d'information sur les sols mentionnés à l'article L 126-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur joint au contrat l'état des risques naturels et technologiques et d'information sur les sols qui mentionne l'existence d'un SIS. Il communique les informations rendues publiques par l'État au titre du L 126-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Conformément au L 125-7, à défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Article 4 : notifications

Conformément à l'article R 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Article 5 : publicité

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en

matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme ainsi qu'auprès des mairies concernées.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Haute-Savoie.

Article 6 : délais et voies de recours

La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Grenoble, par courrier ou par le biais du portail "télérecours citoyens", accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification ou d'affichage du présent arrêté.

Article 7 : exécution

Madame La Secrétaire Générale de la Préfecture, Madame La Sous-Préfète de Thonon-Les-Bains, Madame La Directrice Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Auvergne Rhône-Alpes, Mesdames et Messieurs les Maires de Bons-en-Chablais, Douvaine, Le Lyaud, Thonon-Les-Bains, Veigy-Foncenex, et Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération de Thonon-Les Bains Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
La secrétaire générale,



Florence GOUACHE



Identification

Identifiant	74SIS02354
Nom usuel	DECHARGE de Bons-en-Chablais
Adresse	Chemin des Petits Bois
Lieu-dit	Bois Communs
Département	HAUTE-SAVOIE - 74
Commune principale	BONS EN CHABLAIS - 74043
Autre(s) commune(s)	BONS EN CHABLAIS - 74043
Caractéristiques du SIS	Les terrains sont ceux de l'ancienne décharge communale
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	74.0068	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=74.0068

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	960372.0 , 6582377.0 (Lambert 93)
Superficie totale	71176 m ²
Perimètre total	1447 m

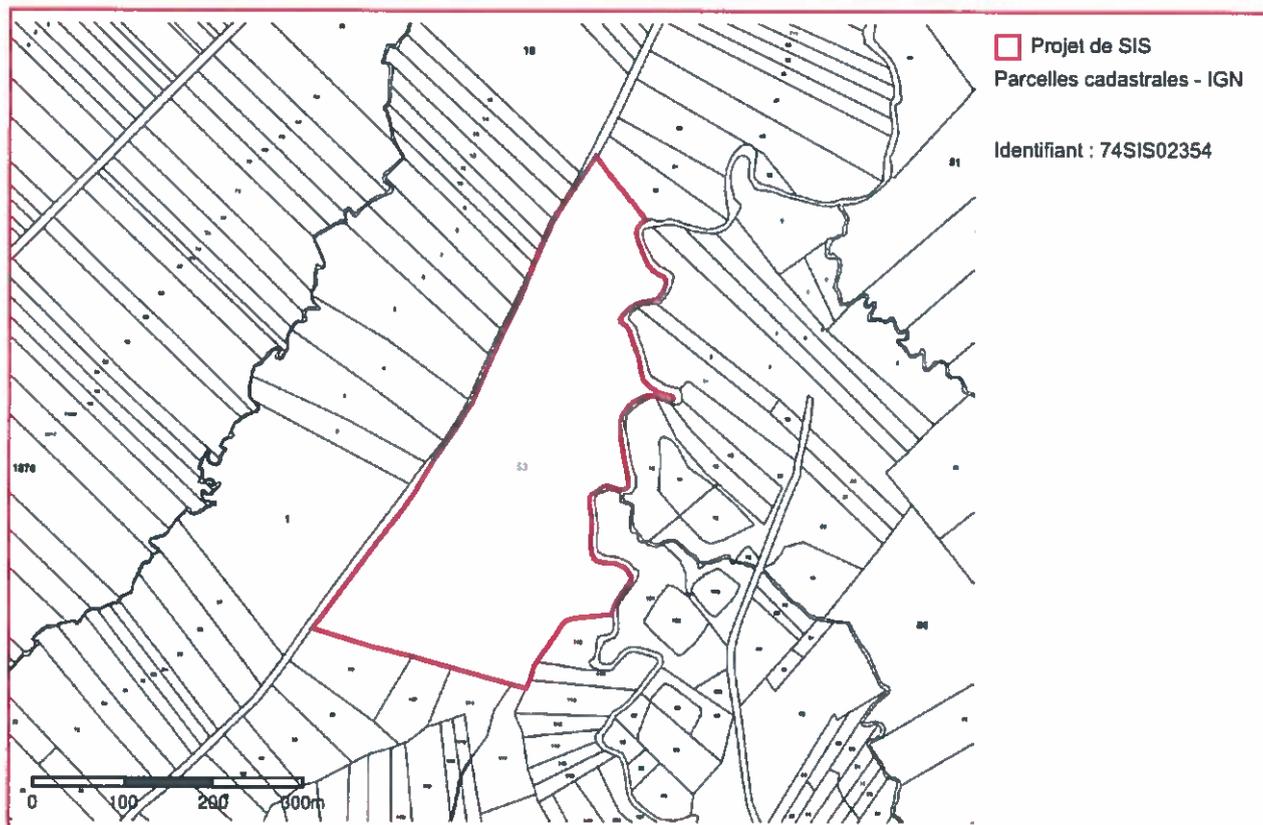
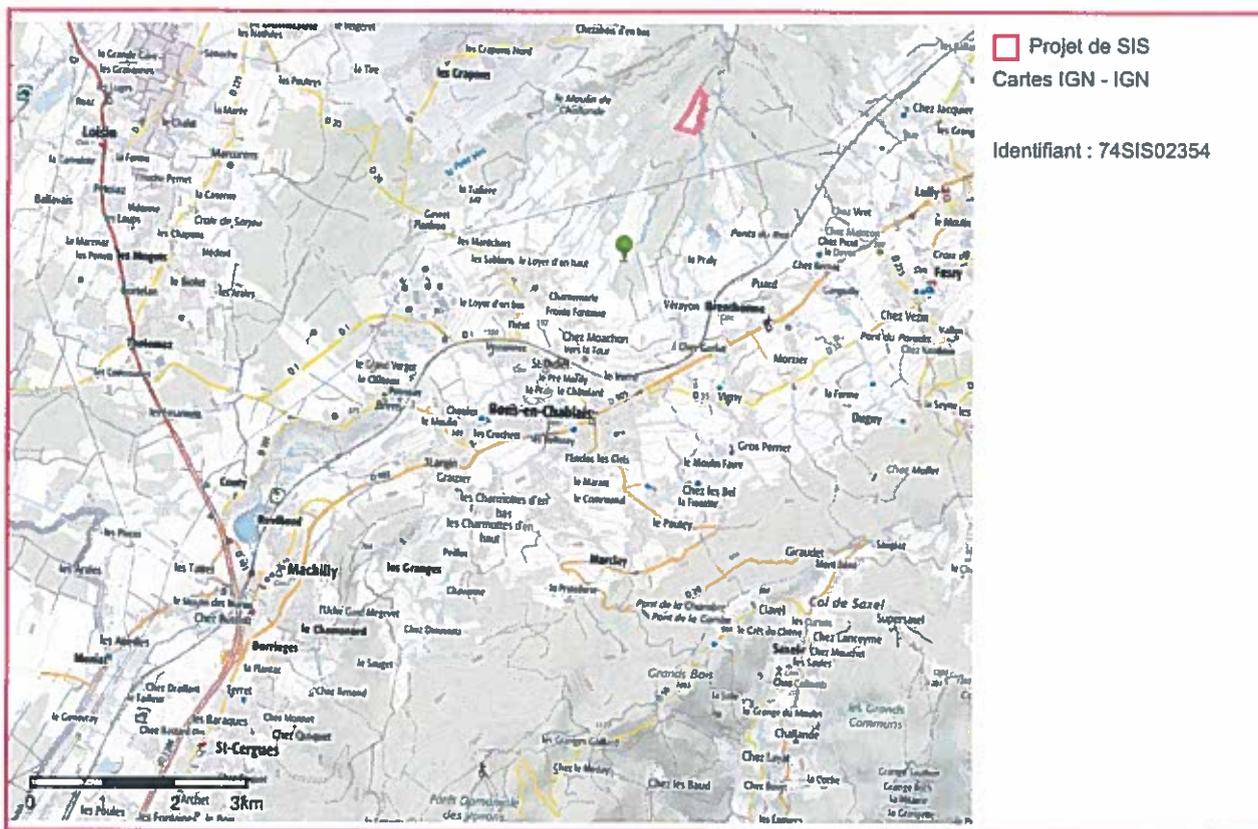
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BONS EN CHABLAIS	M	53	19/12/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	74SIS02402
Nom usuel	Ancienne usine Rencast
Adresse	ZI des Esserts
Lieu-dit	
Département	HAUTE-SAVOIE - 74
Commune principale	DOUVAINES - 74105
Autre(s) commune(s)	DOUVAINES - 74105

Caractéristiques du SIS L'usine a été créée en 1969 par la société Lachenal qui avait souhaité y transférer sa fonderie de pièces en aluminium et en zamak. L'activité était soumise à autorisation au titre ICPE. L'activité du site a cessé en février 2007. Le dernier exploitant, Rencast Léman a été radié du registre du commerce le 15 décembre 2011 sans avoir réhabilité le site.

Le site a été victime en mai 2010 d'un vandalisme sur les transformateurs contenant des PCB restés en place, générant une pollution des sols et des eaux souterraines par cette substance. Des pollutions historiques aux COHV ont également été diagnostiquées. Des travaux de dépollution ont été réalisés en 2013 et 2014 laissant une pollution résiduelle du site.

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	74.0117	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=74.0117

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	954456.0 , 6582913.0 (Lambert 93)
Superficie totale	33218 m ²
Perimètre total	839 m

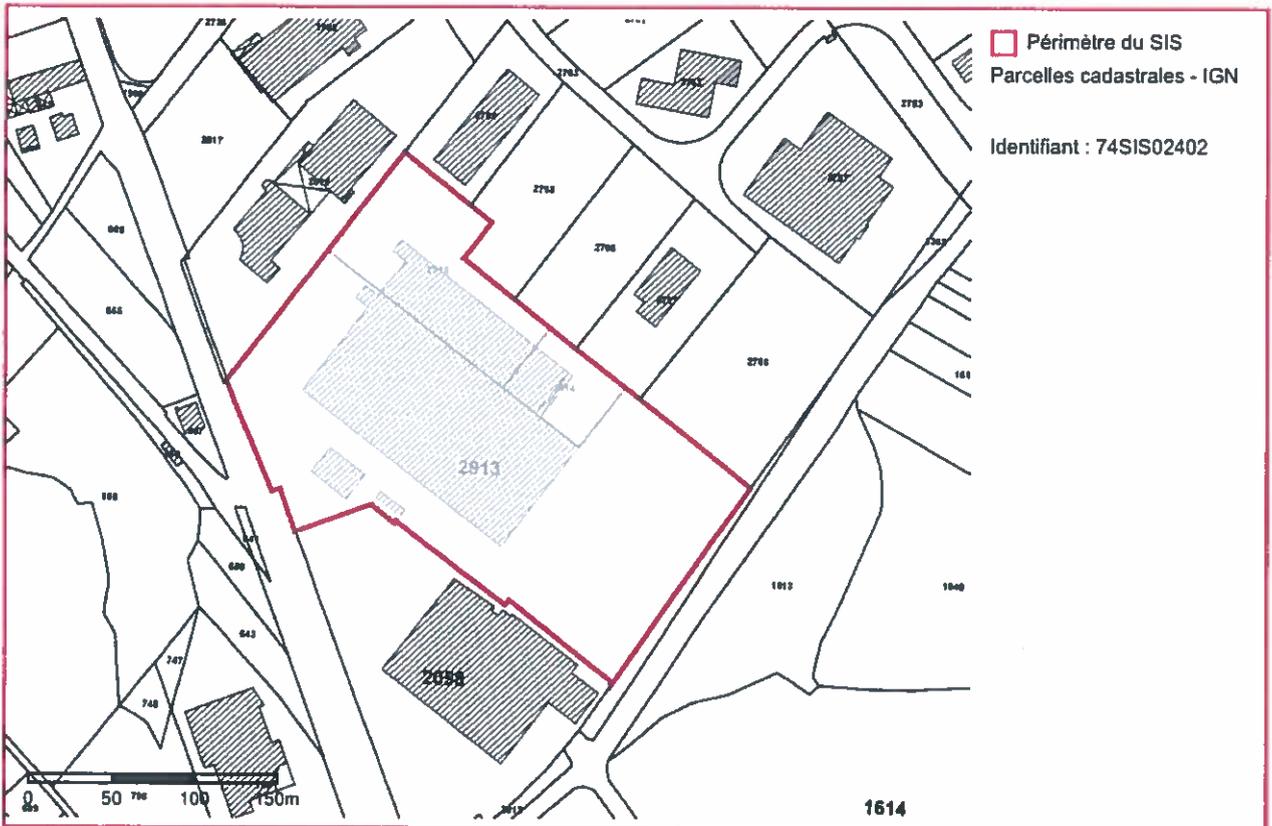
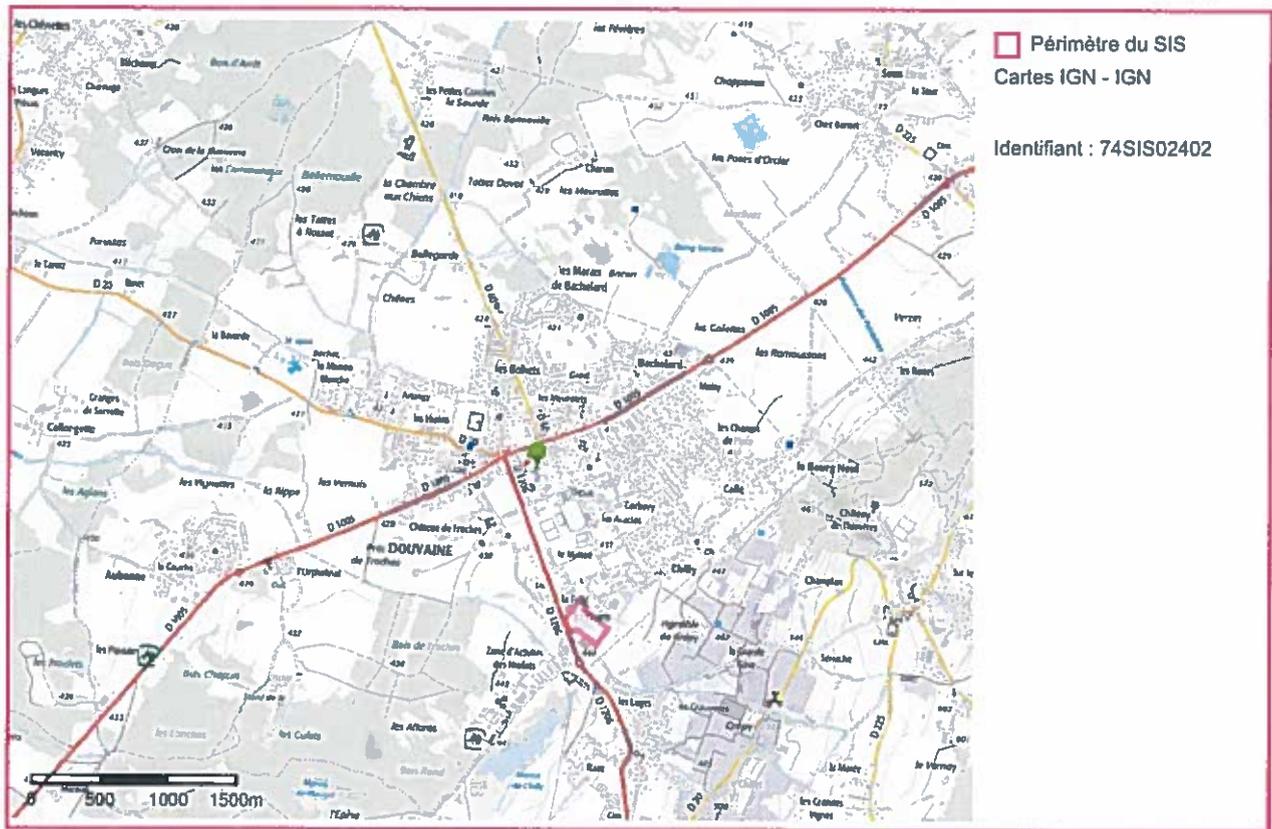
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
DOUVAIN	0B	2914	15/01/2018
DOUVAIN	0B	2913	15/01/2018
DOUVAIN	0B	2915	15/01/2018
DOUVAIN	0B	2963	15/01/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	74SIS02394
Nom usuel	Ancienne décharge du Lyaud
Adresse	Lyaud
Lieu-dit	Le Voua Bénit
Département	HAUTE-SAVOIE - 74
Commune principale	LYAUD - 74157
Autre(s) commune(s)	LYAUD - 74157

Caractéristiques du SIS Une décharge d'ordures ménagères a été exploitée sur le site. Des travaux de réhabilitation consistant notamment à l'imperméabilisation du sol afin d'éviter l'infiltration de l'eau ont été réalisés par la commune du Lyaud.
La pérennité de ces travaux doit être assurée. Il est notamment demandé de ne pas arborer ni construire sur le site.

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	74.0108	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=74.0108

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	970002.0 , 6588108.0 (Lambert 93)
Superficie totale	20426 m ²
Perimètre total	1078 m

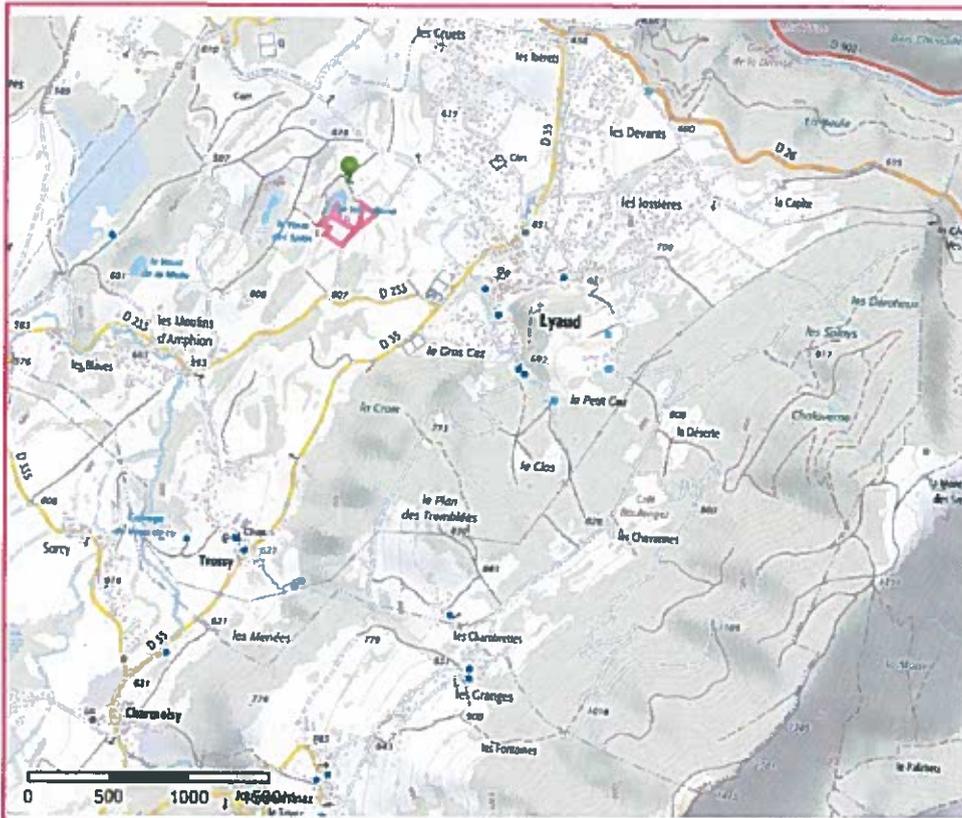
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LYAUD	0B	520	26/01/2018
LYAUD	0B	110	26/01/2018
LYAUD	0B	106	26/01/2018

Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 74SIS02394



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 74SIS02394



Identification

Identifiant	74SIS02370
Nom usuel	DECHARGE de Vongy (SERTE)
Adresse	Zone industrielle de Vongy
Lieu-dit	
Département	HAUTE-SAVOIE - 74
Commune principale	THONON LES BAINS - 74281
Autre(s) commune(s)	THONON LES BAINS - 74281

Caractéristiques du SIS Une décharge communale a été exploitée sur le site. Plusieurs types de déchets ont été retrouvés : ordures ménagères, déchets hospitaliers, verres, déchets issus de garages automobiles... Le site a fait l'objet d'une réhabilitation consistant notamment au confinement des déchets. Des mesures de surveillance de la nappe ainsi que de prévention de l'accumulation de bio gaz dans les bâtiments ont été prescrites par arrêté préfectoral du 27 décembre 2001 au Syndicat d'Épuration des Régions de Thonon-Les-Bains et Evian-Les-Bains (SERTE). Tous les travaux sur le site doivent faire l'objet d'une information préalable auprès du SERTE.

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	74.0084	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=74.0084

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	969544.0 , 6593920.0 (Lambert 93)
Superficie totale	315711 m ²
Perimètre total	3328 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

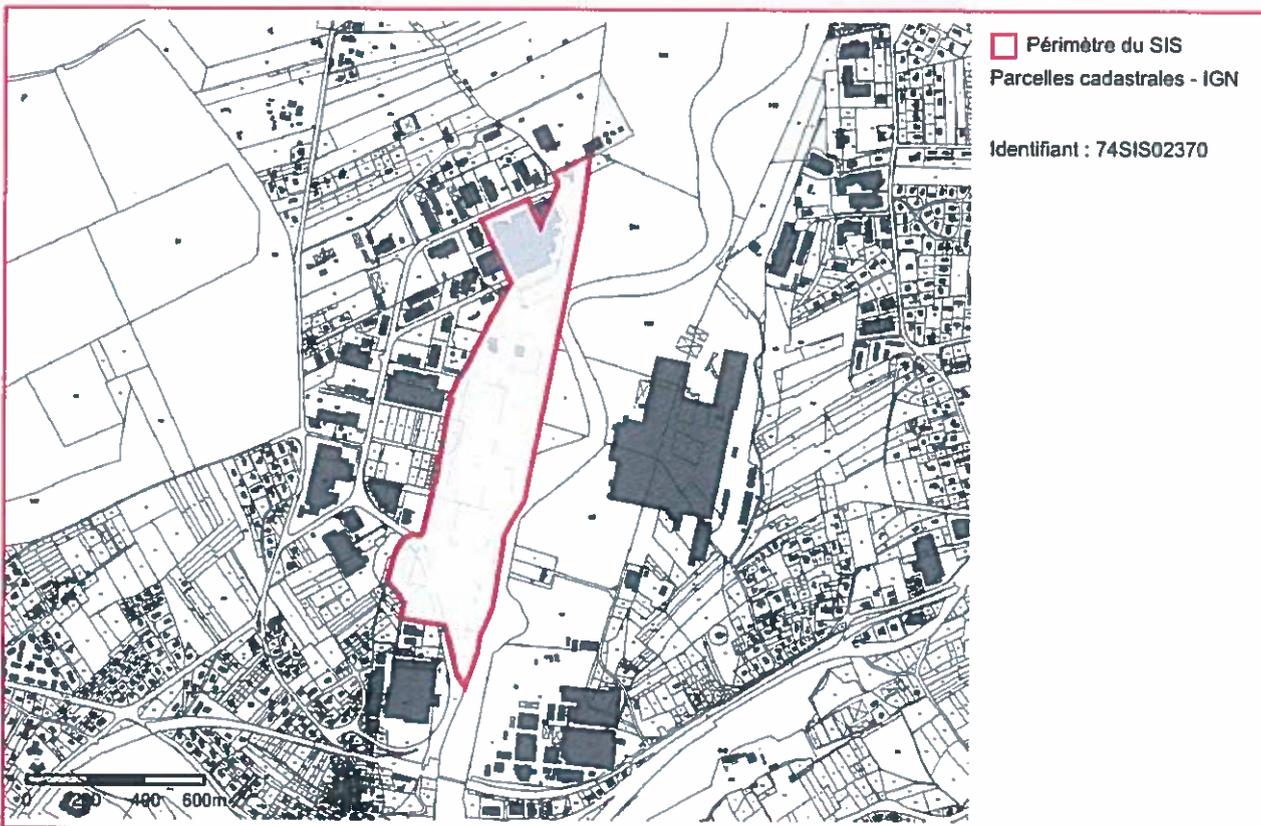
Commune	Section	Parcelle	Date génération
THONON LES BAINS	AG	788	15/01/2018
THONON LES BAINS	AG	790	15/01/2018
THONON LES BAINS	AG	791	15/01/2018
THONON LES BAINS	AD	234	15/01/2018
THONON LES BAINS	AF	338	15/01/2018
THONON LES BAINS	AF	421	15/01/2018
THONON LES BAINS	AF	367	15/01/2018
THONON LES BAINS	AF	422	15/01/2018
THONON LES BAINS	AF	425	15/01/2018
THONON LES BAINS	AF	420	15/01/2018
THONON LES BAINS	AF	419	15/01/2018
THONON LES BAINS	AF	423	15/01/2018
THONON LES BAINS	AF	424	15/01/2018
THONON LES BAINS	AF	337	15/01/2018
THONON LES BAINS	AF	335	15/01/2018
THONON LES BAINS	AF	363	15/01/2018
THONON LES BAINS	AF	365	15/01/2018
THONON LES BAINS	AF	366	15/01/2018
THONON LES BAINS	AF	340	15/01/2018
THONON LES BAINS	AF	339	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	197	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	195	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	199	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	200	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	13	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	196	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	54	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	220	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	209	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	226	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	215	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	214	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	216	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	217	15/01/2018

THONON LES BAINS	AE	224	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	222	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	223	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	207	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	208	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	182	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	188	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	221	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	230	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	231	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	232	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	233	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	229	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	235	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	265	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	264	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	258	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	279	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	276	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	278	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	277	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	271	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	250	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	270	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	275	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	274	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	272	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	268	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	269	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	267	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	266	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	246	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	245	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	260	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	263	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	273	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	261	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	262	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	251	15/01/2018

THONON LES BAINS	AE	252	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	244	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	243	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	242	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	237	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	253	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	254	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	255	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	256	15/01/2018
THONON LES BAINS	AE	256	15/01/2018
THONON LES BAINS	AF	156	15/01/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	74SIS02357
Nom usuel	DECHARGE de Veigy-Foncenex
Adresse	Veigy-Foncenex
Lieu-dit	Les Rebus
Département	HAUTE-SAVOIE - 74
Commune principale	VEIGY FONCENEX - 74293
Autre(s) commune(s)	VEIGY FONCENEX - 74293
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli une décharge communale
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	74.0071	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=74.0071

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	951700.0 , 6580662.0 (Lambert 93)
Superficie totale	21051 m ²
Perimètre total	628 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
VEIGY FONCENEX	0B	89	19/12/2017
VEIGY FONCENEX	0B	92	19/12/2017
VEIGY FONCENEX	0B	94	19/12/2017
VEIGY FONCENEX	0B	93	19/12/2017

Documents



Cartographie

